

# COMMISSION PERMANENTE

## RECUEIL DES DÉLIBÉRATIONS

# SOMMAIRE

---

## Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

2	Convention pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile dans le Département de la Sarthe. Validation des modalités d'attribution des aides et subventions 2020 axe 2	4
---	---	---

---

## Commission Insertion et Logement

4	Insertion-Programme Départemental d'Insertion 2019-2021	8
5	Logement - Conventions de partenariat de l'observatoire départemental de l'habitat	27
6	Logement - convention de partenariat 2020 entre l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ansa) et le Département dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le Logement d'Abord	39

---

## Commission Développement Numérique et Réseaux électriques

8	Opendata - Convention de mutualisation de plateforme avec la Région	48
9	Adhésion au GIP CapDemat	57
10	Réseau de distribution publique d'électricité et mise en souterrain du réseau téléphonique existant	74

---

## Commission Réussite éducative et Citoyenneté

15	Maison de l'Europe Convention 2020	95
----	------------------------------------	----

---

## Commission Infrastructures routières

16	Convention voirie départementale	99
18	Cession de l'ancien centre d'exploitation de Vibraye	113
19	Cession de l'ancien centre d'exploitation de Montbizot	120
20	Cession à titre gracieux d'un appareil de contrôle de laboratoire routier	125
21	Relèvement à 90 km/h de la vitesse maximale autorisée sur les routes départementales de la Sarthe	127

22	<b>Modification de la répartition du programme 2020 d'opérations de sécurité sur les routes départementales</b>	133
----	---	-----

vendredi 6 mars 2020

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 2

CONVENTION POUR LA MODERNISATION ET LA  
PROFESSIONNALISATION DES SERVICES D'AIDE ET  
D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE DANS LE  
DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.  
VALIDATION DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES AIDES  
ET SUBVENTIONS 2020 AXE 2

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, M. Régis VALLIENNE.

**Excusés :** M. Daniel CHEVALIER.

**Absents :** M. Yves CALIPPE, M. Christophe CHAUDUN, Mme Elen DEBOST, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

**Procurations:** M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Fabien LORNE.

**Résultat du vote :** 17 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
 Vu le rapport de son Président,  
 Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,  
 Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
 Après en avoir délibéré,

**VALIDE** les modalités d'attribution des subventions prévues dans le cadre de l'Axe II de la convention pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile, pour les actions 2.1 et 2.3.

- **Action 2.1** Former des tuteurs et développer les aptitudes des nouveaux salariés par le tutorat.

*Tableau d'attribution des subventions en fonction du volume annuel d'heures d'accompagnement*

<b>Volume annuel d'heures d'accompagnement</b>	<b>ETP Attribué</b>	<b>Montant maximal Subvention 2019</b>
De 15 000 à 24 999 Heures	0,1	2 600,00 €
De 25 000 à 49 999 Heures	0,2	5 200,00 €
De 50 000 à 149 999 Heures	0,3	7 800,00 €
Au-delà de 150 000 Heures	0,5	13 000,00 €

- **Action 2.3** Analyse des pratiques

*Tableau d'attribution des aides en fonction du volume annuel d'heures d'accompagnement*

<i>Volume annuel d'heures d'accompagnement</i>	<i>Montant maximal Subvention 2019</i>
<i>De 15 000 à 49 999 Heures</i>	<i>1 500,00 €</i>
<i>De 50 000 à 99 999 Heures</i>	<i>2 500,00 €</i>
<i>De 100 000 à 149 999 Heures</i>	<i>3 000,00 €</i>
<i>Au-delà de 150 000 Heures</i>	<i>6 000,00 €</i>

**DECIDE** l'attribution des subventions suivantes dans le cadre des actions 2.1 et 2.3 :

- **Action 2.1** Former des tuteurs et développer les aptitudes des nouveaux salariés par le tutorat.
- Volet « Heures de tutorat »

*Tableau des attributions maximales par SAAD sur la base des critères retenus*

STRUCTURE	ETP Accordé	Subvention maximum 2019
ADOM72	0,1	2 600,00 €
CCAS LA FERTE BERNARD	0,1	2 600,00 €
CCAS LA FLECHE	0,1	2 600,00 €
CCAS SABLE SUR SARTHE	0,1	2 600,00 €
ALLIANCE VIE	0,2	5 200,00 €
DESMOS Services	0,2	5 200,00 €
FREE DOM	0,2	5 200,00 €
PROXIM'SERVICES	0,2	5 200,00 €
VITALLIANCE	0,2	5 200,00 €
AMAPA	0,3	7 800,00 €
CCAS LE MANS	0,3	7 800,00 €
ADMR	0,5	13 000,00 €
FAMILLES RURALES	0,5	13 000,00 €
	TOTAL	78 000 €

- **Action 2.3** Analyse des pratiques

*Tableau des attributions maximales par SAAD sur la base des critères retenus*

STRUCTURE	Subvention maximum 2019
ADOM72	1 500,00 €
CCAS LA FERTE BERNARD	1 500,00 €
CCAS LA FLECHE	1 500,00 €
CCAS SABLE SUR SARTHE	1 500,00 €
ALLIANCE VIE	1 500,00 €
DESMOS Services	1 500,00 €
FREE DOM	1 500,00 €
PROXIM'SERVICES	1 500,00 €
VITALLIANCE	1 500,00 €
CCAS LE MANS	2 500,00 €
AMAPA	3 000,00 €
ADMR	6 000,00 €
FAMILLES RURALES	6 000,00 €
Total	31 000 €

**PRECISE** que les dépenses correspondantes seront prélevées, sous réserve de présentation des justificatifs requis, par les prestataires habilités, sur les crédits inscrits lors du vote du budget primitif 2020.

<b>Chapitre 65-Article 657453801197 LC 22381</b>	
Crédits inscrits (BP2020)	62 400 €
Crédits déjà engagés	0
Crédits à engager	62 400 €
Disponible	62 400 €
<b>Chapitre 65-Article 65737 53801197 LC 24 133</b>	
Crédits inscrits (BP2020)	15 600 €
Crédits déjà engagés	0
Crédits à engager	15 600 €
Disponible	15 600 €
<b>Chapitre 65-Article 657453801197 LC 22 382</b>	
Crédits inscrits (BP2020)	24 000 €
Crédits déjà engagés	0
Crédits à engager	24 000 €
Disponible	24 000 €
<b>Chapitre 65-Article 65737 538 01197 LC 24 134</b>	
Crédits inscrits (BP2020)	7 000 €
Crédits déjà engagés	0
Crédits à engager	7 000 €
Disponible	7 000 €

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 10/03/20  
Accusé de réception n° 072-227200029-20200306-  
lmc139539-DE-1-1  
Publication le 10/03/20  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



**Philippe VERGER**

**Olivier DUBOSC**

vendredi 6 mars 2020

Commission Insertion et Logement

**DÉLIBÉRATION N° 4**

## INSERTION-PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION 2019-2021

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, M. Régis VALLIENNE.

**Excusés :** M. Daniel CHEVALIER.

**Absents :** M. Yves CALIPPE, M. Christophe CHAUDUN, Mme Elen DEBOST, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

**Procurations:** M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Fabien LORNE.

**Résultat du vote :** 17 pour 0 contre 0 abstention



La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**VALIDE** et **HABILITE** le Président à signer :

- La convention J-304-2020/2021 jointe en annexe avec ATRE CHANTIER permettant de reprendre l'activité de l'Association Intermédiaire ATRE SERVICES pour 6 places et 4 200 € en 2020.
- L'avenant n°2 à la convention AD-52-2019/2021 jointe en annexe avec le Centre Social Marie Louise Souty permettant le passage de 8 à 10 places pour une subvention totale de **57 960 €** à la suite de l'ouverture d'une activité de recyclerie sur le territoire de Sillé-le-Guillaume.
- La convention de partenariat 2020-2021 jointe en annexe avec le CEAS72 au titre du dispositif local d'accompagnement permettant le financement des 10 journées d'accompagnement par des consultants à destination des organismes financés dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion pour un montant total de **10 000 €** au titre de l'année 2020.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 10/03/20  
Accusé de réception n° 072-227200029-20200306-  
lmc139272-DE-1-1  
Publication le 10/03/20  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



**Philippe VERGER**

**Olivier DUBOSC**

vendredi 6 mars 2020

Commission Insertion et Logement

**DÉLIBÉRATION N° 5**

## LOGEMENT - CONVENTIONS DE PARTENARIAT DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

**Excusés :** M. Daniel CHEVALIER.

**Absents :** M. Yves CALIPPE, M. Christophe CHAUDUN, Mme Elen DEBOST, Mme Véronique RIVRON.

**Procurations:** M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

**Résultat du vote :** 18 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**HABILITE** le Président à signer la convention de partenariat, jointe en annexe, entre le Département et l'Etat relative au financement de l'observatoire départemental de l'habitat, et les pièces afférentes à la demande de cofinancement au titre de l'année 2020. L'observatoire, placé sous la maîtrise d'ouvrage du Département et cofinancé par l'Etat à hauteur de 30 000 euros par an, est un lieu de rassemblement et de production d'informations statistiques permettant la mise en œuvre et le développement de politiques locales de l'habitat,

**ATTRIBUE** une subvention de 9000€ au CREHA Ouest, en contrepartie de l'utilisation des bases de données de la demande locative dans le cadre de l'observatoire départemental de l'habitat,

**HABILITE** le Président à signer la convention de partenariat, jointe en annexe, entre le Département et le CREHA Ouest, au titre de l'année 2020, relative à l'utilisation par l'observatoire départemental de l'habitat du fichier de la demande locative de la Sarthe.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 10/03/20  
Accusé de réception n° 072-227200029-20200306-  
lmc139515-DE-1-1  
Publication le 10/03/20  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



**Philippe VERGER**

**Olivier DUBOSC**

vendredi 6 mars 2020

**Commission Insertion et Logement**

**DÉLIBÉRATION N° 6**

**LOGEMENT - CONVENTION DE PARTENARIAT 2020 ENTRE  
L'AGENCE NOUVELLE DES SOLIDARITÉS ACTIVES (ANSA) ET  
LE DÉPARTEMENT DANS LE CADRE DE L'APPEL À  
MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LE LOGEMENT D'ABORD**

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

**Excusés :** M. Daniel CHEVALIER.

**Absents :** M. Yves CALIPPE, M. Christophe CHAUDUN, Mme Elen DEBOST, Mme Véronique RIVRON.

**Procurations:** M. Gérard GALPIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN.

**Résultat du vote :** 18 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**HABILITE** le Président à signer la convention de partenariat 2020, jointe en annexe, avec l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA) dans le cadre d'une mission d'évaluation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le Logement d'Abord. Cet objectif de suivi approfondi du programme d'actions et d'évaluation spécifique de relogement répond aux demandes de la Délégation Interministérielle pour l'Hébergement et l'Accès au Logement en charge du Plan Logement d'Abord.

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'ANSA, selon les modalités : 50 % à la signature de la convention et le solde après réalisation des actions prévues et remise du livrable attendu conformément à l'annexe 1 - programme d'activité de la convention jointe en annexe.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 10/03/20  
Accusé de réception n° 072-227200029-20200306-  
lmc139513-DE-1-1  
Publication le 10/03/20  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



**Philippe VERGER**

**Olivier DUBOSC**

CADRE FINANCIER

<b>Appel à Manifestation d'Intérêt Logement d'Abord</b>	
<b>Subvention Logement d'Abord</b>	
Imputation 6574 72 84108	
Budget voté (BP+BS+DM+ VC)	55 000 €
Montant des engagements pris (TARMAC)	25 000 €
Montant des nouveaux engagements (ANSA)	<b>10 000 €</b>

Disponibile	20 000 €
-------------	----------

vendredi 6 mars 2020

Commission Développement Numérique et Réseaux électriques

**DÉLIBÉRATION N° 8**

## OPENDATA - CONVENTION DE MUTUALISATION DE PLATEFORME AVEC LA RÉGION

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

**Excusés :** M. Daniel CHEVALIER.

**Absents :** M. Yves CALIPPE, M. Christophe CHAUDUN, Mme Elen DEBOST, Mme Véronique RIVRON.

**Procurations:** M. Gérard GALPIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN.

**Résultat du vote :** 18 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**HABILITE** le Président à signer, avec la Région des Pays de la Loire, la convention de partenariat pour la mutualisation de la démarche d'ouverture des données publiques dans le cadre des engagements du Département au titre de l'OpenData.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 10/03/20  
Accusé de réception n° 072-227200029-20200306-  
Imc139095-DE-1-1  
Publication le 10/03/20  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Appui à la performance



**Philippe VERGER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**



vendredi 6 mars 2020

Commission Développement Numérique et Réseaux électriques

**DÉLIBÉRATION N° 9**

## ADHÉSION AU GIP CAPDEMAT

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

**Excusés :** M. Daniel CHEVALIER.

**Absents :** M. Yves CALIPPE, M. Christophe CHAUDUN, Mme Elen DEBOST, Mme Véronique RIVRON.

**Procurations:** M. Gérard GALPIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Fabien LORNE.

**Résultat du vote :** 18 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'adhérer au GIP Capdemat.

**HABILITE** le Président du Conseil départemental à signer la convention constitutive ainsi que les pièces y afférentes.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 10/03/20  
Accusé de réception n° 072-227200029-20200306-  
Imc139097-DE-1-1  
Publication le 10/03/20  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



**Philippe VERGER**

**Olivier DUBOSC**

vendredi 6 mars 2020

**Commission Développement Numérique et Réseaux électriques**

**DÉLIBÉRATION N° 10**

**RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ ET  
MISE EN SOUTERRAIN DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE  
EXISTANT**

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSET, Mme Véronique CANTIN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

**Excusés :** M. Daniel CHEVALIER.

**Absents :** M. Yves CALIPPE, M. Christophe CHAUDUN, Mme Elen DEBOST, Mme Véronique RIVRON.

**Procurations:** M. Gérard GALPIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN.

**Résultat du vote :** 18 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE**, à la date du 1<sup>er</sup> février 2020, le récapitulatif des opérations réalisées en 2019 ou qui seront réalisées en 2020 ou ultérieurement, tel que proposé dans l'annexe jointe (Annexe 1), et la réalisation des travaux correspondants limitée aux crédits de paiement votés et suivant les accords de passages et les participations obtenues.

**FIXE**, à la date du 1<sup>er</sup> février 2020, les listes telles que proposées dans les annexes jointes (B1, B2, B3), des opérations de dissimulation du réseau qui s'imputeront en fonction de l'état d'avancement des opérations aux différentes lignes budgétaires dédiées à cet effet.

**RAPPELLE** les principes d'intervention du Conseil départemental en matière d'électrification rurale.

1) Renforcement, sécurisation du réseau et implantation des supports :

Le Département privilégie l'implantation des nouveaux supports en limite des parcelles cultivées, pour favoriser la rationalisation des techniques de cultures en réduisant l'impact des poteaux dans les parcelles.

L'implantation des supports en bordure de voirie n'est pas recherchée car peu esthétique lorsqu'elle s'avère incontournable, elle s'effectue au-delà du fossé pour ne pas constituer un obstacle latéral.

2) Renforcement et sécurisation en souterrain :

En fonction de l'environnement immédiat du projet, la technique souterraine est proposée aux communes par le Conseil départemental de la Sarthe, en privilégiant les secteurs urbanisés et la proximité des sites remarquables, sous réserve que la commune accompagne l'effort du Département par la mise en souterrain des réseaux téléphoniques et d'éclairage public.

Dans le cas où la commune n'accompagne pas le projet du Département, celui-ci est réalisé en aérien.

En zone rurale ces opérations sont réalisées prioritairement en technique aérienne. Lorsque l'environnement ne le permet pas, la technique est adaptée afin de faire aboutir ces opérations et ainsi supprimer les chutes de tension subies par les usagers.

3) Enfouissement à l'initiative des communes pour raisons esthétiques :

La participation du Département à la mise en souterrain des réseaux est réservée en priorité aux opérations engagées par les communes, dans le respect d'une programmation sur 3 ans.

- la première année, la commune fait sa demande de mise en souterrain,
- l'étude de faisabilité est faite la deuxième année,
- les travaux sont réalisés la troisième année.

Les participations communales sont listées dans l'annexe « Participations communales 2019 ». En cas d'évolution du taux, c'est le taux qui a été indiqué à la commune lors de la proposition de l'opération et qui fait l'objet d'une délibération de la commune qui est appliqué pour solder la participation financière de la commune lors de l'achèvement de l'opération.

Cette règle est rappelée chaque année aux communes par une note, dont le modèle est joint en annexe, qui traite également des recensements des investissements en éclairage public pour le calcul de la redevance.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en

Préfecture le 10/03/20

Accusé de réception n° 072-227200029-20200306-

Imc139617-DE-1-1

Publication le 10/03/20

Pour le président du Conseil départemental

et par délégation,

Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,

Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



**Philippe VERGER**

**Olivier DUBOSC**

vendredi 6 mars 2020

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

**DÉLIBÉRATION N° 15**

## MAISON DE L'EUROPE CONVENTION 2020

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

**Excusés :**

**Absents :** M. Yves CALIPPE, M. Christophe CHAUDUN, Mme Elen DEBOST.

**Procurations:** M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Fabien LORNE.

**Résultat du vote :** 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'autoriser le Président à signer la convention 2020 avec la Maison de l'Europe portant sur :

- L'attribution d'une subvention de 10 000 € à la Maison de l'Europe Le Mans Sarthe en soutien à ses activités pour la diffusion de la culture européenne et à ses interventions spécifiques auprès des collèges sarthois ;
- L'attribution d'une subvention, également à la Maison de l'Europe, plafonnée à 3 000 €, pour organiser les transports des collégiens à ces activités.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 10/03/20  
Accusé de réception n° 072-227200029-20200306-  
lmc139503-DE-1-1  
Publication le 10/03/20  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



**Philippe VERGER**

**Olivier DUBOSC**

vendredi 6 mars 2020

Commission Infrastructures routières

**DÉLIBÉRATION N° 16**

## CONVENTION VOIRIE DÉPARTEMENTALE

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

**Excusés :**

**Absents :** M. Yves CALIPPE, M. Christophe CHAUDUN, Mme Elen DEBOST.

**Procurations:** Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN.

**Résultat du vote :** 20 pour 0 contre 0 abstention



La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**HABILITE** le Président à signer une convention portant déclassement, classement et participation financière avec la Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen et les communes de Loué et Mareil-en-Champagne relative à la déviation de Loué.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 10/03/20  
Accusé de réception n° 072-227200029-20200306-  
Imc139507-DE-1-1  
Publication le 10/03/20  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



**Philippe VERGER**

**Olivier DUBOSC**

vendredi 6 mars 2020

Commission Infrastructures routières

**DÉLIBÉRATION N° 18**

## CESSION DE L'ANCIEN CENTRE D'EXPLOITATION DE VIBRAYE

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

**Excusés :**

**Absents :** M. Yves CALIPPE, M. Christophe CHAUDUN, Mme Elen DEBOST.

**Procurations:** M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

**Résultat du vote :** 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,  
Vu l'article L 2141-2 du C.G.3.P,  
Vu l'avis n° 2019-72373V2014 du pôle d'évaluation en date du 2 décembre 2019,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de désaffecter la parcelle cadastrée section AV n° 380 située à VIBRAYE.

**PRONONCE** le déclassement du domaine public départemental de la parcelle cadastrée section AV n° 380 située à VIBRAYE, qui n'est plus affectée aux services d'exploitation de la route.

**AUTORISE** la cession de la parcelle cadastrée section AV n° 380 au profit de EIRL GAUTHIER MARCHAND, moyennant le prix de 80 000 € net vendeur.

**PRÉCISE** que cette cession fera l'objet d'un acte notarié confié à Maître PLANCHER, notaire au MANS, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

**HABILITE** le Président du Conseil départemental à signer l'acte à intervenir et tous les documents y afférents.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 10/03/20  
Accusé de réception n° 072-227200029-20200306-  
lmc139498-DE-1-1  
Publication le 10/03/20  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



**Philippe VERGER**

**Olivier DUBOSC**

vendredi 6 mars 2020

Commission Infrastructures routières

**DÉLIBÉRATION N° 19**

## CESSION DE L'ANCIEN CENTRE D'EXPLOITATION DE MONTBIZOT

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

**Excusés :**

**Absents :** M. Yves CALIPPE, M. Christophe CHAUDUN, Mme Elen DEBOST.

**Procurations:** Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

**Résultat du vote :** 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,  
Vu l'article L 2141-2 du C.G.3.P,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de désaffecter la parcelle cadastrée section AB n° 256 située à MONTBIZOT.

**PRONONCE** le déclassement du domaine public départemental de la parcelle cadastrée section AB n° 256 située à MONTBIZOT, qui ne sera plus affectée aux services d'exploitation de la route.

**AUTORISE** en complément la cession de la parcelle cadastrée section AB n° 256, au profit de SARL LJC AUTO.

**PRÉCISE** que cette cession fera l'objet d'un acte notarié confié à Maître RIBOT, notaire à LA BAZOGE, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

**HABILITE** le Président à signer l'acte à intervenir et tous les documents y afférents.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 10/03/20  
Accusé de réception n° 072-227200029-20200306-  
Imc139505-DE-1-1  
Publication le 10/03/20  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



**Philippe VERGER**

**Olivier DUBOSC**

vendredi 6 mars 2020

Commission Infrastructures routières

**DÉLIBÉRATION N° 20**

## CESSION À TITRE GRACIEUX D'UN APPAREIL DE CONTRÔLE DE LABORATOIRE ROUTIER

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

**Excusés :**

**Absents :** M. Yves CALIPPE, M. Christophe CHAUDUN, Mme Elen DEBOST.

**Procurations:** M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Fabien LORNE.

**Résultat du vote :** 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** la cession à titre gracieux à Le Mans Université de l'appareil du laboratoire routier dénommé « Los Angeles » mis à la réforme,

**HABILITE** le Président à signer tout document se rapportant à cette cession.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 10/03/20  
Accusé de réception n° 072-227200029-20200306-  
lmc139497-DE-1-1  
Publication le 10/03/20  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



**Philippe VERGER**

**Olivier DUBOSC**

vendredi 6 mars 2020

Commission Infrastructures routières

**DÉLIBÉRATION N° 21**

## RELÈVEMENT À 90 KM/H DE LA VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES DE LA SARTHE

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSET, Mme Véronique CANTIN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

**Excusés :**

**Absents :** M. Yves CALIPPE, M. Christophe CHAUDUN, Mme Elen DEBOST.

**Procurations:** M. Gérard GALPIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Fabien LORNE.

**Résultat du vote :** 14 pour 0 contre 6 abstentions



La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de la route,  
Vu le Code la voirie routière,  
Vu le décret n°2018-487 du 15 juin 2018 relatif aux vitesses maximales autorisées des véhicules, modifiant le Code de la route et fixant à 80 km/h la vitesse maximale autorisée sur les routes bidirectionnelles à chaussée non séparée,  
Vu la Loi d'Orientation des Mobilités (dite « LOM ») promulguée le 24 décembre 2019 et publiée au journal officiel le 26 décembre 2019 et notamment son article 36 modifiant le Code général des collectivités territoriales,  
Considérant qu'il convient d'assurer, hors agglomérations, une réduction du temps de parcours entre les principales villes périphériques du département de la Sarthe et l'agglomération mancelle, centrale en termes d'aménagement du territoire, afin de ne pas pénaliser les territoires ruraux,  
Considérant que les sections de routes départementales bidirectionnelles, dépourvues de séparateur central et hors sections avec deux voies dans le même sens de circulation appartenant aux réseaux structurants dénommés 1A+ et 1A, possèdent des caractéristiques géométriques et des équipements de la route sécuritaires, inchangés par rapport à la date d'entrée en vigueur de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h sur les routes bidirectionnelles de France,  
Considérant que les sections de routes précitées, possèdent, hors agglomérations, une faible urbanisation à leurs abords et également des limitations de vitesse aux droits de certains lieux-dits ou du fait des caractéristiques insuffisantes de l'infrastructure,  
Considérant que, quelle que soit la vitesse limite autorisée sur une route, le conducteur doit rester maître de sa vitesse et régler cette dernière en fonction de l'état de la chaussée, des difficultés de la circulation et des obstacles prévisibles, notamment ceux signalés par des panneaux de danger,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la proposition du Président de relever la vitesse maximale autorisée à 90 km/h sur les routes bidirectionnelles des réseaux 1A+ et 1A, dépourvues de séparateur central et hors sections avec deux voies dans le même sens de circulation en dehors de la RD 147 Nord et de la RD 357 Est (section comprise entre le giratoire dit d'Auvours à Yvré-l'Evêque et la limite interdépartementale avec le Loir-et-Cher).

**AUTORISE** le Président à solliciter l'avis de la Commission Départementale de Sécurité Routière (CDSR) portant sur chacune des sections de routes bidirectionnelles concernées par le relèvement de la VMA à 90 km/h, avant de prendre les arrêtés motivés et procéder à l'achat et à la pose des panneaux afférents à cette mesure.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 10/03/20  
Accusé de réception n° 072-227200029-20200306-  
Imc139525-DE-1-1  
Publication le 10/03/20  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Appui à la performance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Verger', is written over a horizontal line.

**Philippe VERGER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**

vendredi 6 mars 2020

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 22

## MODIFICATION DE LA RÉPARTITION DU PROGRAMME 2020 D'OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

**Excusés :**

**Absents :** M. Yves CALIPPE, M. Christophe CHAUDUN, Mme Elen DEBOST.

**Procurations:** M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

**Résultat du vote :** 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'affecter, sur l'autorisation de programme de 1 700 000 €, votée pour le programme 2020 d'opérations de sécurité, 600 000 € conformément aux opérations inscrites au tableau ci-annexé,

**PREND NOTE** qu'il restera 450 000 € d'autorisation de programme à affecter,

**HABILITE** le Président à signer les actes d'acquisitions, de vente ou d'échanges d'immeubles et tous les actes se rapportant à ces opérations,

**AUTORISE** le Président à recevoir et authentifier les actes rédigés en la forme administrative d'acquisition, de ventes ou d'échanges d'immeubles,

**HABILITE** la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente à signer les actes reçus en la forme administrative.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 10/03/20  
Accusé de réception n° 072-227200029-20200306-  
Imc139506-DE-1-1  
Publication le 10/03/20  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



**Philippe VERGER**

**Olivier DUBOSC**